



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
23 avril 2012  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2012**

25-29 juin 2012, Genève

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Bolivie (État plurinational de)**

Assistance proposée : 16 millions de dollars : 7 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 9 millions de dollars à financer à l'aide de cofinancement ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2013-2017)

Cycle : Cinquième

Catégorie selon la  
décision 2007/42 : B

**Aide proposée par domaine d'activité**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Planification familiale	1,8	2,4	<b>4,2</b>
Égalité des sexes et droits en matière de procréation	1,5	3,1	<b>4,6</b>
Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle	1,7	2,7	<b>4,4</b>
Obtention et analyse des données	1,0	0,8	<b>1,8</b>
Coordination du programme et assistance	1,0	–	<b>1,0</b>
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>9,0</b>	<b>16,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. L'État plurinational de Bolivie (ci-après désigné sous le nom « Bolivie ») a connu depuis 2006 d'importants changements sociaux et politiques. La Constitution approuvée en 2009 proclame les principes d'égalité sociale et de non-discrimination, en particulier pour les peuples autochtones, qui représentent 67 % de la population, et qui dans le passé ont souvent été oubliés des pouvoirs publics.

2. La Bolivie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Pourtant c'est aussi l'un des pays d'Amérique latine les plus pauvres. En 2010, 49,6 % des Boliviens vivaient dans la pauvreté, et 25,4 % dans l'extrême pauvreté. La pauvreté frappe surtout les autochtones, les paysans, les Boliviens d'origine africaine et les paysans qui ont été réinstallés dans des zones que leur a affectées le gouvernement.

3. La Bolivie, qui a réalisé en 2001 son dernier recensement démographique, envisage d'en réaliser un autre en 2012. Le recensement servira de contribution au plan de développement économique et social élaboré pour 2012 et les années suivantes. Ce nouveau plan permettra au gouvernement de chercher à répondre aux besoins des populations autochtones, des paysans, des Boliviens d'origine africaine, et des paysans autochtones réinstallés dans des zones que leur a affectées le gouvernement.

4. Environ 56 % des Boliviens ont moins de 25 ans. La jeunesse représente un avantage démographique potentiel, car elle joue un rôle critique dans la réduction de la pauvreté et le développement. Il est donc urgent d'investir dans la jeunesse, notamment en lui dispensant des soins de santé de la sexualité et de la procréation et une éducation sexuelle.

5. La constitution proclame les droits des hommes et femmes boliviens en matière de sexualité et de procréation. C'est là un progrès décisif pour la défense des droits de l'homme et la reconnaissance par le gouvernement du caractère prioritaire de l'exercice des droits de l'homme, en particulier chez les jeunes, les femmes rurales et autochtones.

6. Le pays ne réalisera sans doute pas l'objectif du Millénaire pour le développement 5, qui concerne la santé maternelle. Le taux de prévalence contraceptive avec des méthodes modernes n'a pas augmenté entre 2003 et 2008 dans les zones rurales. Le taux de fécondité général est de 3,5 enfants par femme. Les besoins non satisfaits de planification familiale sont de 40 % chez les adolescents et les femmes autochtones et rurales. Le sida et l'infection par le VIH sont concentrés dans certains groupes très vulnérables.

7. Le taux de fécondité des adolescentes a augmenté, passant de 84 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2003, à 88 en 2008. Le taux de mortalité maternelle chez les femmes de 15 à 19 ans a lui aussi augmenté, passant de 23 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 25 en 2003.

8. Les inégalités entre les sexes subsistent malgré une législation et des politiques favorables au progrès. Les femmes n'ont donc que très peu de possibilités d'avoir accès aux ressources matérielles et sociales et de participer aux décisions politiques, économiques et sociales. La violence sexiste frappe 50 % des femmes.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le FNUAP a commencé à aider la Bolivie en 1972. Le Conseil d'administration a approuvé le quatrième programme, 2008-2012, assorti de 15 millions de dollars (6 millions de dollars à prélever dans les ressources ordinaires, 9 millions de dollars à prélever dans d'autres ressources). Le FNUAP a joué un rôle important en renforçant la coordination interinstitutions. Il préside les groupes thématiques et techniques interinstitutions des Nations Unies sur le sida, les questions autochtones et l'égalité entre les sexes.

10. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, le FNUAP travaille avec les partenaires dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes et de l'éducation. Il est également un membre actif de l'application de l'accord sur une conception globale sectorielle de l'éducation.

11. Le FNUAP et le Gouvernement bolivien ont procédé à une évaluation du programme en 2011 avec le concours de la Division des services de contrôle interne du FNUAP. Selon l'évaluation, le programme a : a) renforcé l'action que mènent les autorités face aux grossesses d'adolescentes, à la mortalité maternelle et à la violence contre les femmes; b) contribué au développement des politiques de suivi; c) mobilisé les parties prenantes à l'appui de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation; d) soutenu les politiques suivies et e) renforcé la capacité du pays notamment aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental et dans les mouvements sociaux.

12. Les enseignements dégagés du programme précédent sont : a) il faut des stratégies précises pour assurer la pérennité des résultats obtenus et la programmation doit être axée sur les résultats; b) il faut renforcer l'intégration des composantes du programme pour améliorer l'impact et la pérennité des résultats; c) il faut élaborer le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats dès la première phase de la conception du programme; d) il faut améliorer le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud dans le cadre du développement des capacités nationales; et e) il faut suivre une méthode sensible aux aspects culturels pour garantir l'appropriation sociale et la pérennité des interventions du programme.

## III. Programme proposé

13. Le programme propose répond aux priorités du pays et est conforme aux engagements internationaux souscrits par la Bolivie. Le principe de l'appropriation nationale guide le programme, qui s'appuie sur le plan de développement social et économique national. Le programme est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2013-2017, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, aux objectifs du Millénaire pour le développement, et aux résultats révisés du Plan stratégique du FNUAP, l'accent étant mis sur la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 5.

14. Le programme s'inspire des enseignements tirés du programme de pays précédent. Le gouvernement a animé le développement du programme en étroite coopération avec les associations, les partenaires de la société civile, les donateurs et des organismes des Nations Unies.

15. Le programme contribuera aux trois priorités nationales retenues dans le PNUAD : a) la protection sociale et le développement communautaire; b) la démocratie participative dans la perspective du « bien-vivre » et c) l'édification d'un État nouveau fondé sur la présence et la force des populations autochtones, des associations et des organisations communautaires.

16. Les buts du programme sont : a) de renforcer les politiques publiques et le rôle de l'État dans la satisfaction des besoins des populations marginalisées; et b) d'autonomiser les femmes, les adolescents et les jeunes autochtones pour qu'il puissent exercer leurs droits.

#### *Planification familiale*

17. Le résultat du plan stratégique, sur la planification familiale, relève du PNUAD dans les domaines des droits sociaux et culturels. Deux produits du programme de pays contribueront à ce résultat : l'état de santé de la population est amélioré dans le cadre de l'assurance maladie universelle et de la politique de santé familiale et communautaire interculturelle. Les produits seront réalisés sous la direction du Ministère de la santé et en collaboration avec les services sanitaires locaux, en étroite coordination avec les associations et les organisations de la société civile

18. *Produit 1 : L'accès à des services de soins de santé de la sexualité et de la procréation de qualité est amélioré au profit des femmes, en particulier des femmes autochtones.* Ce produit contribuera à : a) élargir la couverture des soins de santé de la procréation et de la sexualité par des services culturellement appropriés dispensés aux femmes et aux couples autochtones; et b) à renforcer le système logistique de santé publique en intégrant la sécurité d'approvisionnement en articles de santé de la procréation dans les politiques suivies par le Ministère de la santé.

19. Les stratégies suivies pour réaliser ce produit s'appuieront sur : a) l'assistance technique; b) la gestion des connaissances; et c) le développement des capacités pour renforcer les systèmes de soins de santé et améliorer la compétence du personnel pour qu'il puisse dispenser des services de qualité, culturellement sensibles.

20. *Produit 2 : La capacité de demander des soins de santé de la sexualité et de la procréation culturellement appropriés et de qualité augmente chez les femmes, en particulier les femmes autochtones.* Ce produit aidera à accroître la demande de soins de santé de la sexualité et de la procréation, en particulier chez les femmes et chez les jeunes autochtones.

21. Ce produit sera réalisé par une amélioration de la capacité des associations et de la société civile de formuler et de présenter des propositions et des demandes dans le cadre du système généralisé d'assurance maladie et de la politique de santé familiale et communautaire interculturelle. Le produit visera surtout les milieux ruraux et autochtones, où le taux de prévalence contraceptive est plus faible et où la mortalité maternelle et la proportion de besoins de planification familiale non satisfaits sont plus grandes.

#### *Égalité des sexes et droits en matière de procréation*

22. Ce résultat est visé dans le PNUAD dans les domaines des droits civils, politiques et environnementaux. Deux produits du programme de pays contribueront

à ce résultat : la protection des droits civils et politiques est garantie par un meilleur fonctionnement des institutions. Les deux produits seront réalisés sous l'impulsion du Ministère de la justice avec le concours de l'Assemblée plurinationale, des élues, des associations et du Bureau du médiateur.

23. *Produit 1 : Renforcement de la capacité des groupes sociaux et autochtones de participer à la conception, la réalisation et le suivi des politiques de défense des droits des femmes.* Ce produit sera réalisé par le plaidoyer et le dialogue sur les politiques, des partenariats et un développement de capacités aux niveaux national et départemental.

24. *Produit 2 : La capacité nationale de protéger et de défendre le droit à la vie à l'abri de la violence, notamment de la violence sexiste, y compris dans les situations humanitaires, est renforcée.* Le produit aidera le gouvernement à protéger et garantir le droit de toutes les femmes de vivre à l'abri de la violence, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence sexiste. Le produit visera des questions liées à la masculinité et à la participation des hommes. Le programme travaillera aux niveaux national et départemental et comprendra une action de plaidoyer, un dialogue sur les politiques, des partenariats et le développement des capacités.

*Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle*

25. Ce résultat du plan stratégique s'inscrit dans la partie du PNUAD qui traite des droits sociaux. Deux produits du programme de pays contribueront à ce résultat : a) l'accès universel à une éducation de qualité; et b) l'amélioration de l'état de santé de la population dans le cadre de l'assurance maladie universelle et de la politique de la santé familiale et communautaire.

26. Le programme appliquera des mesures visant à répondre aux besoins des adolescents et des jeunes. Il sera centré sur la participation, l'action directive et la citoyenneté des jeunes aux niveaux national et local.

27. *Produit 1 : Renforcement de la capacité des organisations de jeunes d'exercer la citoyenneté, la participation et leurs droits, notamment en matière de sexualité et de procréation.* Ce produit vise à aider les jeunes à participer à un dialogue sur les politiques avec les autorités nationales, départementales et locales et il contribuera à la formation d'une politique de la jeunesse. Le Ministère de la justice jouera un rôle directeur dans la réalisation de ce produit en partenariat avec les ministères de l'éducation et de la santé et avec les autorités locales et associations de jeunes. Les activités comprendront le plaidoyer, le dialogue sur les politiques, les partenariats, la formation d'alliances, la coopération Sud-Sud, des sites sur Internet et les réseaux sociaux.

28. *Produit 2 : Le Ministère de l'éducation est capable d'inclure l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, les programmes d'éducation non scolaire et la formation pédagogique.* Sous l'impulsion du Ministère de l'éducation et en collaboration avec les autorités locales et les organisations de jeunes, le programme s'efforcera d'intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, l'éducation non scolaire et la formation pédagogique dans l'ensemble du système d'éducation bolivien.

*Obtention et analyse des données*

29. Le résultat du plan stratégique porte sur l'obtention et l'analyse des données et relève de la partie du PNUAD qui traite des droits civils, politiques et environnementaux. Le produit contribuera aux résultats suivants : a) les droits civils et politiques sont protégés par l'amélioration du fonctionnement de l'État; et b) le risque de catastrophe est réduit à l'échelle du pays. Un produit contribuera à ces résultats.

30. *Produit 1 : Capacité améliorée de produire des données de recensement et de produire et utiliser les données pour la formulation des politiques suivies, notamment en matière de gestion et de réduction du risque de catastrophe.* Sous la direction du Ministère du Plan et en étroite coopération avec le Ministère des autonomies et les milieux universitaires, le produit appuiera la production et l'analyse des données par l'Institut national de statistique et l'analyse des politiques sociales et économiques, à l'aide des données du recensement de 2012, pour la formulation des politiques suivies. Le produit aidera également à définir le plan statistique national, en particulier s'agissant des femmes autochtones, des jeunes et adolescents autochtones et de la réduction de la pauvreté.

31. Les stratégies de réalisation de ce produit seront axées sur : a) le développement des capacités des fonctionnaires et des associations, et autres organisations de la société civile; b) le renforcement institutionnel des ministères et de leurs services locaux, et c) des initiatives de gestion systématique et bien structurée des connaissances dans le pays et avec d'autres pays, notamment par la coopération Sud-Sud.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

32. La modalité d'exécution est l'exécution nationale. Le FNUAP choisira avec soin les partenaires en fonction de leurs capacités de réaliser des programmes de qualité. Le FNUAP continuera aussi à suivre la performance de ses partenaires et à adapter périodiquement selon les besoins les dispositions prises. Le Bureau du FNUAP en Bolivie veillera à ce qu'une analyse appropriée des risques soit faite en conformité avec un système harmonisé de transfert de fonds.

33. Le FNUAP et le Gouvernement bolivien réaliseront le programme de pays en s'inspirant d'une gestion axée sur les résultats et ils suivront la performance du programme au regard du PNUAD et de ses propres mécanismes de suivi et d'évaluation. Le Ministère du Plan et le FNUAP superviseront ensemble la réalisation du programme grâce à des réunions annuelles de suivi. Le Plan d'action du programme privilégiera la pérennité des résultats.

34. Le bureau du FNUAP en Bolivie est partiellement financé par le budget institutionnel du FNUAP, et son personnel remplit des fonctions de gestion et de développement. Le FNUAP affectera des ressources de son programme au personnel qui fournit des expertises techniques et programmatiques et au soutien associé pour permettre la réalisation du programme.

35. Le bureau du FNUAP en Bolivie définira une stratégie de mobilisation des ressources pour mobiliser celles-ci auprès des donateurs internationaux et du secteur privé. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes apportera un soutien technique et général. En outre, une aide sera apportée grâce à la coopération Sud-Sud et par des sources nationales et régionales.

## Bolivie : résultats et ressources

**Priorité nationale :** a) Une Bolivie où la protection sociale et le développement communautaire cherchent, dans la dignité, à : promouvoir la sécurité alimentaire, réduire la malnutrition, améliorer la qualité et la couverture des services d'éducation, de santé publique, d'adduction d'eau et d'assainissement, et réduire la mortalité maternelle et infantile; b) dans une Bolivie démocratique, assurer un meilleur fonctionnement de la démocratie participative, notamment par la participation des citoyens au choix des politiques économiques et sociales, dans la perspective d'un « mieux-vivre », et c) poursuivre l'édification d'un État nouveau, s'appuyant sur la présence et la force des populations autochtones, et des associations et des organisations communautaires

**Résultats escompté du PNUAD :** L'état de santé de la population est amélioré grâce à l'assurance maladie universelle et à une action sanitaire communautaire interculturelle (indicateur : le pourcentage de municipalités où l'indicateur de santé publique dépasse 0,5)

Résultat du PNUAD	Produits du programme de pays	Indicateurs, valeurs de référence et cibles des produits	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<b>Meilleur accès à la planification familiale</b> <i>Indicateurs de résultats :</i> Pourcentage des plans de développement stratégique offrant au moins trois méthodes modernes de contraception Valeur de référence : 0; Cible : 80	<i>Produit 1 :</i> Les femmes, notamment les femmes autochtones ont plus largement accès à des soins de santé de la sexualité et de la procréation de qualité	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de centres de soins aidés par le FNUAP offrant au moins trois méthodes modernes de contraception                Valeur de référence : 70; Cible : 80</li> <li>• Le système de la logistique des articles de santé de la procréation est en place, et soutenu par le FNUAP aux niveaux national, départemental et local                Valeur de référence : 2 départements, 60 % des municipalités;                Cible : 7 départements, 80 % des municipalités</li> </ul>	Ministères de la santé, de l'éducation et de la justice  Organisations de la société civile et ONG	4,2 millions de dollars (1,8 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 2,4 millions d'autres ressources)
	<i>Produit 2 :</i> Les femmes, en particulier les femmes rurales et autochtones, demandent en plus grand nombre des soins de santé de la sexualité et de la procréation de qualité et culturellement appropriés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de conseils sanitaires municipaux soutenus par le FNUAP qui intègrent dans leurs stratégies et plans le droit des femmes à la santé de la sexualité et de la procréation                Valeur de référence : 1; Cible : 12</li> <li>• Nombre d'associations autochtones et paysannes qui intègrent dans leurs plans et stratégies l'exercice des droits et la santé en matière de sexualité et de procréation                Valeur de référence : 2; Cible : 5</li> </ul>		



**Résultat escompté du PNUAD** : La défense des droits civils et politiques est garantie par un meilleur fonctionnement des institutions (indicateur : pourcentage de recommandations de l'Examen périodique universel qui ont été suivies)

<i>Résultat du PNUAD</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs, valeurs de référence et cibles des produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p><b>Progrès de l'égalité des sexes et de l'exercice des droits procréatifs</b></p> <p><i>Indicateur de résultat :</i> Un mécanisme a été mis</p> <p>en place pour appliquer les lois et les politiques d'égalité des sexes et de défense des droits procréatifs</p> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 3</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les groupes autochtones et les associations sont capables de participer à la conception, l'application et au suivi des politiques visant l'exercice des droits des femmes</p>	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'associations et d'organisations de la société civile qui utilisent des mécanismes de suivi et de plaidoyer pour la défense des droits des femmes.</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 25</p>	<p>Ministères de la culture, de l'économie et des finances, de la santé, de la justice,</p>	<p>4,6 millions de dollars (1,5 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 3,1 millions de dollars d'autres ressources)</p>
	<p><i>Produit 2</i> : Le pays est mieux à même d'assurer la protection et l'exercice du droit de vivre à l'abri de la violence, notamment de la violence sexiste, y compris dans les situations humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations autochtones qui intègrent l'égalité et l'équité entre les sexes dans leurs plans institutionnels et stratégiques.</li> </ul> <p>Valeur de référence : 1; Cible : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives présentées par le gouvernement en vue d'une consultation des associations et des organisations autochtones qui intègrent l'égalité des sexes et la défense des droits des femmes dans leurs plans</li> <li>• Valeur de référence : 1; Cible : 5</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parquet dans quatre départements applique le système de notification et de suivi soutenu par le FNUAP dans les affaires de violence sexiste</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comités d'urgence départementaux et locaux qui intègrent des mécanismes de protection de la santé sexuelle et procréative qui sont capables de prévenir et de gérer la violence sexiste dans les situations humanitaires</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 4</p>		

**Résultats escomptés du PNUAD** : a) accès universel à une éducation de qualité; et b) amélioration de l'état de santé de la population grâce à l'assurance maladie universelle et à une politique des santé familiale et communautaire interculturelle (indicateur : couverture nette de l'éducation primaire, élémentaire et secondaire, par sexe, par département, et dans les zones urbaines et rurales)

Résultat du PNUAD	Produits du programme de pays	Indicateurs, valeurs de référence et cibles des produits	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p><b>Amélioration de la santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle</b></p> <p><i>Indicateur de résultats</i> : Nombre d'initiatives appliquant l'éducation sexuelle détaillée adaptée à chaque tranche d'âge en milieu scolaire et en dehors au niveau national</p> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 5</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les organisations de jeunes sont mieux à même d'exercer leur citoyenneté, leur droit à la participation et notamment leurs droits en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Produit 2</i> : Le Ministère de l'éducation est renforcé de façon à faire figurer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, les programmes d'enseignement non scolaire et la formation pédagogique</p>	<p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de conseils municipaux de la jeunesse créés, qui défendent en priorité la santé sexuelle et procréative. Valeur de référence : 14; Cible : 30</li> <li>• Nombre d'initiatives intersectorielles de prévention des grossesses d'adolescentes appliquées avec la participation des jeunes</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 5</p> <p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes de formation pédagogique qui intègrent l'éducation sexuelle.</li> <li>• Nombre de directions départementales de l'éducation qui ont formulé et appliqué des stratégies d'éducation sexuelle avec la participation des jeunes</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 4</p>	<p>Ministères de l'éducation, de la santé et de la justice; autorités locales</p> <p>Organisations de jeunes et réseaux de jeunes; ONG</p>	<p>4.4 millions de dollars (1,7 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 2,7 millions de dollars d'autres ressources)</p>
<p><b>Résultats escomptés du PNUAD</b> : a) Les droits civils et politiques sont protégés par un renforcement institutionnel de l'État (indicateur : pourcentage de recommandations de l'Examen périodique universel qui sont suivies); et b) réduction du risque de catastrophe à l'échelle du pays</p>				
<p><b>Obtention et analyse des données améliorées</b></p> <p><i>Indicateur de résultats</i> : Nombre d'initiatives soutenues par le FNUAP qui encouragent le développement des capacités de produire et de diffuser des données de recensement, d'enquêtes et venant d'autres sources</p> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 5</p>	<p><i>Produit 1</i> : Création dans les administrations d'une capacité d'analyser les données de recensement et de produire et utiliser des données pour la formulation des politiques, notamment de gestion du risque de catastrophe et de réduction de ce risque</p>	<p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'homologues qui utilisent des données sociodémographiques dans leurs plans stratégiques et de développement</li> <li>• Il est établi un système d'information de l'action humanitaire intégrant la santé sexuelle et procréative et la prévention et la gestion de la violence sexiste, en particulier de la violence sexuelle</li> </ul> <p>Valeur de référence : 0; Cible : 1</p>	<p>Ministères des autonomies, du Plan; Institut national de statistique; unité d'analyse des politiques économiques et sociales</p> <p>Universités; ONG</p>	<p>1,8 million de dollars (1 million de dollars prélevé dans les ressources ordinaires et 0,8 million de dollars d'autres ressources)</p> <p>Coordination du programme et assistance : 1 million de dollars provenant de ressources ordinaires</p>